Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-242900835-20251201-B25_099-DE

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ

Morlaix Communauté
Décision du Bureau Communautaire n° B25-099

Séance du lundi 1er décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre à dix-huit heures, le Bureau Communautaire s'est réuni en la salle du Cheval Blanc à Plourin-lès-Morlaix, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Vermot, Président.

Date de la convocation : le 25 novembre 2025
Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de membres présents : 26
Nombre de votants : 26

Étaient présents : Jean-Paul Vermot, Solange Creignou, Guy Pennec, Anne Catherine Lucas, Julien Kerguillec, Catherine Tréanton, Roger Héré, Christophe Micheau, François Girotto, Alban Le Roux, Marc Rousic, Brigitte Mel, Claude Poder, Nathalie Barnet, David Guyomar, Sébastien Marie, Pierre Le Goff, Yvon Laurans, Valérie Scattolin, Nicole Segalen-Hamon, Joseph Irrien, Hervé Saint-Jalm, Jean-René Péron, Francis Lebrault, Bernadette Auffret, Joëlle Huon.

Étaient absents excusés : François Hamon, Nathalie Bernard, Renaud de Clermont-Tonnerre, Hervé Cillard, Eric Cloarec, Gwénolé Guyomarc'h, Monique Nedellec, Anne-Marie Kerviel, Gilles Créach.

Subventions au titre de la Loi Oudin-Santini pour l'exercice 2025

Projet de territoire Trajectoire 2030
Orientations stratégiques n°11"maîtriser la ressource en eau pour préserver notre territoire et le développer" et n°26 "coopérer avec les territoires voisins et l'international pour valoriser et innover dans l'action publique"

Rapporteur : François Girotto

Le manque d'accès à l'eau potable et à l'assainissement est la première cause de mortalité au monde. Aujourd'hui, 1,1 milliards d'êtres humains sont privés d'un accès convenable à l'eau potable et 2,6 milliards ne disposent pas d'assainissement.
Face à ces enjeux, majorés encore par la croissance démographique qui affecte les zones concernées, la communauté internationale s'est donnée comme objectif de réduire de moitié la proportion qui n'a pas accès à l'eau.
Dans ce contexte de mobilisation internationale et nationale, le Parlement a voté, au début de 2005, la loi n°2005-95 dite «Loi Oudin-Santini ». Elle autorise les collectivités territoriales (communes, EPCI, syndicats), chargées des services publics d'eau et d'assainissement, à mener des actions de coopération avec les collectivités territoriales étrangères, des actions d'aide d'urgence et des actions de solidarité internationale, dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.
Les montants consacrés à ces actions ne peuvent excéder 1 % des recettes perçues auprès des usagers.

Les subventions versées au titre de la Loi Oudin sur les 2 dernières années sont détaillées par association dans le tableau ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-242900835-20251201-B25_099-DE

Libellé tiers	2023	2024
Aide aux Enfants du Monde	1 000 €	4 000 €
Étoile des enfants	4 800 €	3 500 €
Solidarité Pays de Pelcia	6 000 €	10 000 €
Expert Solidaire	3 000 €	
Échanges et Coopération	5 000 €	5 000 €
Association Hamap Humanitaire	12 000 €	15 000 €
Mj pour l'Enfance	10 000 €	10 000 €
Solidarité Dar El Salam	2 500 €	2 500 €
Jalazone	21 000 €	29 880 €
Total par association	**65 300 €**	**79 880 €**

Pour 2025, le Conseil de Communauté du 17 novembre a déjà approuvé l'attribution d'une subvention de 29 880€ au projet d'amélioration à l'eau et à l'assainissement de la population du camp de Jalazone en Palestine, ainsi que d'une subvention de 20 000€ à l'association les Amis de Ploudougou pour la construction d'un forage dans un village au Burkina Faso.

Compte-tenu de ces montants annuels et des recettes prévisionnelles des abonnés par budget au titre de l'exercice, il est proposé d'attribuer également les subventions suivantes pour 2025, pour un montant total de 37 000€ :

Libellé du tiers	2025
Aide aux Enfants du Monde	4 500€
Solidarité Pays de Pelcia	9 000€
TIWIZI 29	10 500 €
Étoile des enfants	3 000€
Mj pour l'Enfance	10 000€
HAMAP Humanitaire	11 000€
Total	**48 000€**

Des conventions annuelles ou pluriannuelles entre Morlaix Communauté et les Associations bénéficiaires seront mises en place ou renouvelées dès cette année.

Vu la Commission Ressources en date du 5 novembre 2025 :

Il est proposé au Bureau Communautaire

- **d'approuver l'attribution les subventions suivantes aux associations :**
  Aide aux enfants du monde : 4 500 €
- **Solidarité Pays de Pelcia : 9 000 €**
  TIWIZI 29 : 10 500 €
  Étoile des enfants : 3 000 €
  MJ pour l'enfance : 10 000 €
  HAMAP Humanitaire : 11 000 €
- **d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre des projets liés.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Bureau : adopté à l'unanimité.

Le Président
Jean-Paul Vermot

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ